

Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH  
SDevRH/JYB/RM/SF N° 2022 – 240

### DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** l'arrêté du 15 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

### DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs d'Etudes n°25 BAP J : "Chargé-e de développement des ressources humaines" est composé comme suit :

**Présidente** : Mme Anna LAZAR  
IR2 - Inserm

**Experts** : M. Cyril GERBOIN  
IECN - Inserm

Mme Erika HARDY  
IEHC - Inserm

**Représentante** : Mme Muriel FORT  
IR2 - Inserm

**Elu C** : M. Patrick ROBERT  
IEHC - Inserm

Fait à Paris, le **03 OCT. 2022**

Pour le Président-directeur général,

  
Le Directeur des Ressources Humaines,

101, rue de Tolbiac  
75654 Paris cedex 13  
Tél. +33 (0)1 44 23 60 00

Sylvain Bourgoin